



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 mars 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 Février 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mars 2002

**SPORTIFOSCOPE : Lancement d'une étude sur l'avifaune de
plaine en partenariat avec le Conseil Général des Deux-Sèvres et
signature de la convention**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à M. Michel PAILLEY.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2002

DELIBERATION D20020056

AMERU

**SPORTIFOSCOPE : Lancement d'une étude sur l'avifaune de
plaine en partenariat avec le Conseil Général des Deux-Sèvres et
signature de la convention**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Lors de sa séance du 20 décembre 2000, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de 2 études relatives au projet de Pôle Niort Sports Santé Loisirs environnement « Sportifoscope » retenu au 12^{ème} Contrat de Plan Etat / Région. Ce projet porté par la Ville de Niort doit d'abord répondre aux objectifs de développement économique pour renforcer l'attractivité de l'agglomération niortaise et de la région. Il doit également prendre toute sa valeur d'équipement sportif structurant au service de tous.

Parallèlement à l'entrée du projet dans sa phase pré-opérationnelle, au travers l'étude de programmation du stade en cours de réalisation, et dans l'optique de réaliser l'étude d'impact relative à ce projet, il convient de récolter les données nécessaires à sa mise en œuvre et notamment de prendre en compte certains éléments tels que sa mise en cohérence avec les contraintes environnementales dont celles de l'avifaune, largement présentes sur le secteur.

En effet, suite à une rencontre avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres le 5 septembre 2001, celui-ci nous informait que le secteur d'implantation du stade et plus largement du pôle situé à l'Est de la ville, à proximité de l'aérodrome, connaît une richesse ornithologique s'illustrant notamment par la présence d'une espèce protégée : l'outarde canepetière.

Par ailleurs, ce secteur est d'ores et déjà concerné par l'opération routière menée par le Conseil Général relative à l'aménagement de la RD 948, pour lequel il convient également d'assurer une prise en compte optimum de l'avifaune sur ce secteur.

S'il est vrai que les exigences et les emprises foncières de ces projets en périphérie urbaine laissent peu de place aux réserves ornithologiques, il nous est apparu intéressant dans le cadre des études d'impact respectives à venir de mener une démarche concertée afin de répondre de façon globale à ces contraintes environnementales en minimisant au maximum les conséquences sur les espèces.

C'est pourquoi il a été convenu, à la suite d'échanges réguliers avec le Conseil Général qui nous ont permis de prendre connaissance des exigences de chacun, de mutualiser nos efforts et de lancer collectivement une étude sur l'avifaune de plaine sur le secteur de Niort-Est et de Vouillé / Mougou dans le cadre de l'aménagement de la RD 948 et du Pôle « Niort Sports ».

Le coût estimatif de cette étude est évalué à 22 500 € HT pour une surface d'étude de 2 915 ha. Le montant de la participation de la Ville de Niort calculé au prorata des surfaces concernées par chacun des projets (655 ha pour le Pôle « Niort Sports » et 2 260 ha pour l'aménagement de la RD 948), est estimé à 22,5 % du coût global de l'étude soit 5 062,50 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le cahier des charges relatif au lancement par le Conseil Général de l'étude sur l'avifaune de plaine sur le secteur de Niort-Est et de Vouillé / Mougou dans le cadre de l'aménagement de la RD 948 et du Pôle « Niort Sports » ci-annexé,

- autoriser le Maire à signer avec le Conseil Général des Deux-Sèvres la convention ci-annexée.

- imputer les sommes correspondantes au budget principal : Chapitre 904, Fonction 400, Compte 2031

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 45 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | |

le Maire de Niort

Bernard BELLEC